

Demande d'informations pour la signature de fin de bail

Par Lisa, le 26/08/2010 à 12:43

Bonjour,

Je suis actuellement en location et je voudrais avoir quelques renseignements , j'ai envoyé une lettre avec accusé de reception notifiant le dépôt de mon préavis celui doit se finir le 5 novembre 2010 , cependant mon propriétaire à trouver des nouveaux locataires pour le 15 septembre 2010 ce qui nous arrange puisque nous pouvons partir avant , nous avons aussi trouver un logement .

Dois -je faire signer un mot de sa part notifiant qu'il nous laisse partir avant puisqu'il a la preuve avec ma lettre que je devais partir le 5 novembre ?

La signature du bail notifie t'il bien l'arrêt du paiement des loyers ?

A t'il l'obligation de me rendre ma caution immédiatement?

Merci

Par mimi493, le 26/08/2010 à 12:46

Vous devez avoir un accord écrit de la main du bailleur disant qu'il accepte que le bail se termine le ..., malgré la réception du préavis le faisant courir le bail jusqu'au Que le loyer et charges ne seront plus dus, le ..., que l'EDL et la remise des clefs aura lieu le jour de fin de bail

Sans cet accord, vous prenez des risques.

Par Lisa, le 26/08/2010 à 12:49

Merci du renseignement c'est ce que je pensais faire , ce papier aura t'il une valeur devant le tribunal ? s'il y'a problème un jour?